

COMMUNIQUÉ

Les membres de la famille Castel se distancient de Madame Romy Castel et rappellent leur attachement à l'unité, à la stabilité et au bon fonctionnement du Groupe Castel

Depuis plusieurs mois, le Groupe Castel fait l'objet d'une exposition médiatique croissante liée à des procédures judiciaires initiées par certains membres de la famille, emmenés par Mme Romy Castel.

Ces personnes représentent une petite minorité des membres de la famille Castel et ne sont pas habilitées à s'exprimer au nom de celle-ci.

Jusqu'à présent, les autres membres de la famille Castel ont fait le choix de ne pas s'exprimer sur ces procédures qu'ils désapprouvent, tant par souci de discrétion que par volonté de préserver le Groupe, ses collaborateurs et ses partenaires, de controverses susceptibles d'affecter son bon fonctionnement.

Aujourd'hui, face à la multiplication des déclarations dans la presse et aux interprétations qu'elles peuvent susciter, les membres de la famille Castel estiment nécessaire de prendre publiquement position.

Le Groupe Castel appartient à un fonds de droit singapourien dont les bénéficiaires ultimes sont répartis en cinq branches familiales. Chaque branche bénéficie indirectement de vingt pourcents des parts de ce fonds.

Cette répartition résulte d'une organisation patrimoniale souhaitée par M. Pierre Castel afin de s'assurer qu'aucune branche familiale ne dispose d'une prééminence sur les autres.

Dans ce contexte, Mme Romy Castel ne représente qu'une branche sur cinq en dépit des affirmations trompeuses diffusées par voie de presse, voire devant diverses instances judiciaires.

Dès lors, la vaste majorité des membres de la famille Castel réaffirme son attachement à la continuité et à la stabilité de la gouvernance du Groupe. Elle souhaite que la direction conserve sa capacité à exercer pleinement et sereinement ses responsabilités dans l'intérêt du Groupe, de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses partenaires.

La responsabilité de chacun est aujourd'hui de préserver le Groupe, son fonctionnement et son avenir, dans le respect de l'équilibre entre les cinq branches familiales, en souhaitant qu'elles puissent retrouver une relation harmonieuse.

Le 28 août 2026

Les 4 branches majoritaires de la famille Castel